

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 97017

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur le régime de l'auto-entrepreneur. Il est vrai que l'on assiste depuis un certain temps maintenant à un véritable dévoiement du statut de l'auto-entrepreneur. En effet, ce statut est source d'inégalités et de concurrence déloyale entre les entrepreneurs - comme les artisans ou les commerçants - qui ne bénéficient pas des mêmes garanties en termes de protection sociale, de formation ou d'obligations professionnelles. Aussi souhaiterait-il connaître les intentions du Gouvernement afin que les principes de loyauté et de justice qui ont présidé à la création, en 2008, du statut de l'auto-entrepreneur soient respectés.

Données clés

Auteur: M. François Sauvadet

Circonscription: Côte-d'Or (4e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 97017

Rubrique: Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat et consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13862 **Question retirée le :** 2 août 2011 (Fin de mandat)